

ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des dentistes du Québec (Ordre) tenue le 16 novembre 2024, à 10 h, en webdiffusion.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la présidente de l'Ordre, la D^{re} Liliane Malczewski, déclare l'assemblée ouverte.

2. PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

M^e Jean-François Gagnon agit à titre de président de séance pour animer les débats de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre.

3. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la séance est présenté à l'assemblée.

Le président de séance explique comment fonctionneront les périodes de questions et les votes sur les résolutions.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 4 NOVEMBRE 2023

Résolution AGA 2024
Approbation du procès-verbal de
l'assemblée générale annuelle
du 4 novembre 2023

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 novembre 2023.

Adoptée à la majorité.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 4 NOVEMBRE 2023

M^e Gagnon précise que les affaires découlant du procès-verbal seront traitées au moment de la présentation du rapport de la présidente de l'Ordre.

6. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC AU 31 MARS 2024

M^e Gagnon informe les membres qu'ils peuvent consulter les documents relatifs à la présentation des états financiers.

M^{me} Mélanie Rondeau, auditrice pour Raymond Chabot Grant Thornton, invite l'assemblée à prendre connaissance des états financiers au 31 mars 2024, lesquels sont présentés aux pages 148 et suivantes du rapport annuel, et à prendre connaissance du rapport de l'auditeur indépendant, lequel se lit comme suit : « À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. »

M^{me} Rondeau fait état des données financières, des excédents et des charges, et explique les écarts. Aucune question n'est posée à l'auditrice.

M^e Gagnon déclare les états financiers de l'Ordre des dentistes du Québec reçus pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

7. COTISATION ANNUELLE 2025-2026

7.1.1. Rapport du président du comité d'audit

M. Alain Boisvert, administrateur nommé par l'Office des professions et président du comité d'audit, est invité à présenter son rapport.

Conformément à ses obligations, l'Ordre a communiqué à ses membres les prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation de la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Les prévisions représentent un budget pro forma qui servira de base à l'établissement du budget final 2025-2026, lequel sera adopté par le conseil d'administration le 21 mars 2025.

M. Boisvert présente le contexte et les défis auxquels l'Ordre devra faire face au cours de la prochaine année.

7.1.2. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation concernant la cotisation annuelle menée conformément à l'article 103.1 du Code des professions

M^e Caroline Daoust rappelle qu'un document de consultation a été spécialement élaboré afin de donner aux membres tous les outils nécessaires à leur bonne compréhension de la proposition de cotisation annuelle pour l'exercice 2025-2026. Le document détaille les montants proposés pour les différentes catégories de membres, explique l'évolution des cotisations sur 10 ans, expose les prévisions budgétaires et la répartition des charges, et précise la rémunération des administrateurs élus, dont celle de la présidente. Il s'inscrit dans le cadre d'une consultation annuelle menée auprès des membres, imposée par l'article 103, alinéa 1, du Code des professions, et offre aux membres la possibilité de soumettre leurs commentaires avant que la cotisation soit définitivement fixée. Le document était accompagné du rapport annuel et des documents afférents à l'assemblée générale annuelle.

Le document de consultation a été transmis à tous les membres le 10 octobre 2024 et est demeuré disponible sur le site Web de l'Ordre, et ce, tout au long du processus de consultation, lequel s'est terminé le 11 novembre 2024.

M^e Daoust fait lecture des six commentaires reçus dans le cadre de cette consultation.

7.1.3. Deuxième consultation par la secrétaire de l'Ordre sur la cotisation annuelle conformément à l'article 104 du Code des professions

En vertu de l'article 104, alinéa 3, du Code des professions, la secrétaire procède à une deuxième consultation et consulte à nouveau les membres réunis en assemblée sur le montant de la cotisation pour l'exercice financier 2025-2026.

M^e Caroline Daoust invite les dentistes présents à l'assemblée à faire part de leurs commentaires de vive voix.

Le président de séance fait lecture des commentaires.

L'ensemble des commentaires seront transmis aux membres du conseil d'administration pour considération avant que la décision sur la fixation de la cotisation soit prise.

8. NOMINATION DES AUDITEURS CHARGÉS D'AUDITER LES LIVRES ET COMPTES DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Résolution AGA 2024

Nomination des auditeurs chargés d'auditer les livres et comptes de l'Ordre des dentistes du Québec

ATTENDU QU'il appartient à l'assemblée générale des membres de nommer les auditeurs externes de l'Ordre des dentistes du Québec;

ATTENDU QU'à leur réunion du 24 mai 2024, les membres du conseil d'administration, sur proposition du comité d'audit, recommandent la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe de l'ODQ et en font la proposition à l'AGA pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2025.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

9. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025-2026

9.1.1. Approbation de la rémunération des administrateurs élus

M^e Gagnon soumet la recommandation du conseil d'administration sur la rémunération des administrateurs pour 2025-2026 au vote de l'assemblée.

Résolution AGA 2024

Approbation de la rémunération des administrateurs

ATTENDU QUE l'analyse réalisée par le comité d'audit sur la rémunération du jeton de présence des administrateurs a mis en évidence la nécessité d'une révision;

ATTENDU QUE les montants de rémunération n'ont pas été ajustés depuis 2017;

ATTENDU QUE le travail de préparation requis pour les réunions a beaucoup augmenté;

ATTENDU QUE la majorité des personnes concernées sont des dentistes et que la rémunération doit refléter l'investissement en temps de ces professionnels;

ATTENDU QUE la rémunération actuelle des administrateurs est la suivante :

- Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 650 \$
- Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 000 \$
- Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 100 \$/heure;

ATTENDU QUE la rémunération actuelle des présidents de comité de l'ODQ est la suivante :

- Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 975 \$
- Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 500 \$
- Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 100 \$/heure;

ATTENDU QUE le comité d'audit propose une augmentation de 250 \$ du jeton de présence pour une réunion d'une journée, et des montants proportionnels pour une demi-journée et une heure;

ATTENDU que cet ajustement est cohérent avec l'inflation annuelle cumulée depuis 2017;

ATTENDU que cette augmentation ferait alors passer le jeton de présence des administrateurs élus à ce qui suit, et ce, à compter de l'exercice financier 2025-2026 :

- Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 815 \$
- Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 250 \$
- Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 125 \$/heure;

ATTENDU QUE la rémunération des administrateurs qui agissent aussi comme président de comité de l'ODQ se verrait augmentée comme suit, pour l'exercice financier 2025-2026 :

- Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 1 225 \$
- Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 875 \$
- Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 125 \$/heure;

ATTENDU QUE le comité d'audit est d'avis que ce montant devrait par la suite et à compter de l'année financière 2026-2027 être indexé selon le pourcentage d'augmentation de base octroyée à la classe d'emploi cadre de l'Ordre lors de l'année financière précédente;

ATTENDU QUE l'approbation de la rémunération des administrateurs relève de l'assemblée générale annuelle;

ATTENDU QU'à leur réunion du 20 septembre 2024, les membres du conseil d'administration, sur recommandation du comité d'audit, ont approuvé, à condition d'obtenir un vote favorable de l'assemblée générale, que la rémunération des administrateurs élus, excluant la présidente, soit la suivante pour l'exercice financier 2025-2026 :

- Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 815 \$
- Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 250 \$
- Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 125 \$/heure

et que la rémunération des administrateurs qui agissent aussi comme président de comité de l'ODQ pour l'exercice financier 2025-2026 soit la suivante :

- Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 1 225 \$
- Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 875 \$
- Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 125 \$/heure.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'approuver que la rémunération des administrateurs élus, excluant la présidente de l'Ordre, pour l'exercice financier 2025-2026 soit la suivante :

- ***Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 815 \$***
- ***Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 250 \$***
- ***Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 125 \$/heure;***

Et que la rémunération des administrateurs qui agissent aussi comme président de comité de l'ODQ soit la suivante :

- **Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 1 225 \$**
- **Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 875 \$**
- **Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 125 \$/heure.**

Adoptée à la majorité.

9.1.2. Approbation de la rémunération de la présidente

M^e Gagnon soumet la recommandation du conseil d'administration sur la rémunération de la présidente pour 2025-2026 au vote de l'assemblée.

Résolution AGA 2024

Approbation de la rémunération de la présidente de l'Ordre pour l'exercice financier 2025-2026

ATTENDU la résolution prise par l'assemblée générale des membres du 4 novembre 2023 à l'effet de fixer le salaire de la présidente à 238 680 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE le salaire de la présidente est passé de 234 007 \$ au 31 mars 2024 à 238 680 \$ au 1^{er} avril 2024, représentant une augmentation d'environ 2,0 %;

ATTENDU que le pourcentage d'augmentation des salaires des employés de l'Ordre, le cas échéant, est déterminé notamment selon les capacités financières de l'Ordre et les tendances du marché de référence annuellement et est applicable à compter du 1^{er} avril de chaque année financière;

ATTENDU QUE l'augmentation, le cas échéant, est effective à compter du 1^{er} avril de chaque année financière;

ATTENDU QUE cette augmentation est recommandée par le comité d'audit de l'Ordre et intégrée au budget présenté, étudié et adopté en mars par le conseil d'administration pour l'année financière débutant le 1^{er} avril de chaque année;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire bénéficier le titulaire du poste de président de l'augmentation annuelle accordée à la catégorie d'emploi cadre des employés de l'Ordre de l'année financière antérieure;

ATTENDU par ailleurs que cette augmentation servira également de base pour l'indexation de la rémunération des jetons de présence des administrateurs et membres de comité;

ATTENDU QUE le salaire actuel de la présidente est de 238 680 \$ et que sa rémunération globale inclut également :

- Cinq (5) semaines de vacances non monnayables
- Soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée
- Le remboursement des frais de stationnement;

ATTENDU QUE le pourcentage d'augmentation de base accordé à la catégorie d'emploi cadre des employés de l'Ordre de l'année financière 2024-2025 a été de 4,0 %;

ATTENDU QU'à leur réunion du 26 août 2024, les membres du comité d'audit ont recommandé au conseil d'administration qu'il soit recommandé à l'assemblée générale des membres de fixer la rémunération globale de la présidente de la façon suivante :

- Un salaire de 248 227 \$ du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
- Cinq (5) semaines de vacances non monnayables
- Soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée
- Le remboursement des frais de stationnement

selon le pourcentage d'augmentation de base accordé à la catégorie d'emploi cadre des employés de l'Ordre de l'année financière antérieure, et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle conformément à la législation en vigueur;

ATTENDU QUE le 20 septembre 2024, le conseil d'administration recommandait à l'assemblée générale annuelle d'approuver la rémunération globale de la présidente telle que proposée par le comité d'audit.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'approuver la rémunération globale de la présidente suivante :

- ***Un salaire de 248 227 \$ du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026***
- ***Cinq (5) semaines de vacances non monnayables***
- ***Soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée***
- ***Le remboursement des frais de stationnement.***

Adoptée à la majorité.

10. RAPPORT DU FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le président de séance invite la directrice du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (Fonds), M^e Mylène Demers, à présenter le rapport du Fonds.

M^e Demers présente son rapport pour l'année 2023-2024. Elle présente les garanties d'assurance et souligne qu'un nouveau programme d'assurance excédentaire est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023, lequel offre une protection allant jusqu'à 10 000 000 \$ par réclamation.

Le Fonds mise sur des activités de prévention, notamment par la publication de capsules d'information et des formations.

M^e Gagnon remercie M^e Demers pour sa présentation.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Le rapport annuel 2023-2024 est déposé. La présidente invite les dentistes à le consulter.

La D^{re} Liliane Malczewski présente le rapport des activités pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2024.

La D^{re} Malczewski souligne les principales réalisations et initiatives de l'Ordre au cours de l'année 2023-2024. La formation continue a été mise de l'avant, avec la fin de la période de référence. Au chapitre des dossiers majeurs découlant de la planification stratégique, l'Ordre a également mis à jour le protocole de prévention et de contrôle des infections, travaillé sur la réforme du programme d'inspection professionnelle et mené un sondage sur la santé mentale des membres.

12. QUESTIONS

Le président de séance invite les membres à poser leurs questions. La D^{re} Malczewski répond aux questions qui lui sont posées.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président remercie tous les dentistes qui ont participé à la présente assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.

Présidente

Secrétaire